

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2613>



Lauréats des concours d'enseignement

Fiche 'SNES Dijon' d'affectation de stage en Bourgogne

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) - Archives IUFM -
Affectations en IUFM -



Date de mise en ligne : vendredi 15 août 2008

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Chère / Cher Collègue,

Vous avez été affecté(e) en tant que stagiaire PLC2 [1] à l'IUFM de Bourgogne : **bienvenue dans l'académie de Dijon, bienvenue dans le métier !**
Et bienvenue au SNES-FSU, premier syndicat de l'Education nationale [2] !

La commission de l'IUFM qui préside aux affectations du stage dit *en responsabilité* se réunit **mercredi 27 août 2008**, à 10h00.

- Le **SNES-FSU**, par le biais de ses militants, tous professeurs, participe aux travaux de cette commission, et est chargé de représenter vos intérêts.
- A cette fin, il est indispensable que nous disposions à l'avance d'un document qui récapitule vos vœux et des informations qui pourront s'avérer utiles, à la fois pour votre affectation et pour la suite de votre année de stage.

Grâce aux coordonnées que vous nous fournirez, nous serons en mesure de vous renseigner très rapidement sur votre affectation.

– Si vous ne l'avez pas déjà reçue, **téléchargez la fiche SNES** en cliquant sur la vignette ci-dessous :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Fiche SNES d'affectation de stage

Document à télécharger et à renvoyer au SNES Dijon avant le mardi 26 août 2008.

– Pour nous retourner votre fiche complétée, vous pouvez :

- imprimer le document (2 pages) et l'envoyer (ou le déposer) au **SNES, 6 Allée Cardinal-de-Givry, 21000 Dijon**,
- ou le compléter à l'écran et le transmettre en fichier joint par courriel à l'adresse électronique : s3dij@snes.edu.

– En cas de difficulté :

- un **numéro** d'appel : **03 80 73 32 70** (section académique du SNES Dijon), entre 9 heures et 17 heures. **Vos contacts au SNES Dijon** : Marie-Laure Blanchard, Sandra Gony, Alain Grenier.
- un **courriel** à l'adresse s3dij@snes.edu (24h/24).

Bonne rentrée à vous, et à bientôt !

Le secteur *FIC-EDM* [3] de la section académique du SNES-FSU Dijon



Dispositif d'affectation intra-académique des stagiaires sur le site de l'IUFM de Bourgogne

– Rendez-vous sur le [site de l'IUFM de Bourgogne](#).

– Exprimez vos vœux d'affectation dans l'académie de Dijon uniquement par Internet, en vous connectant à **partir du 19 août** au lien suivant : <http://scolarite.dijon.iufm.fr>.

- Identifiez-vous en saisissant le numéro OCEAN qui vous est attribué par le Ministère au moment de votre affectation dans l'académie (numéro d'inscription au concours comportant 11 caractères), ainsi que votre date de naissance.
- Sélectionnez "Saisie des vœux d'affectation" dans la partie "Applications stagiaires" et en remplissant soigneusement toutes les rubriques indiquées.
- **Classez par priorité décroissante (= ordre décroissant de préférence) les 16 zones géographiques de l'académie.**
- Indiquez une adresse valable du 18 au 30 août, ainsi qu'un ou deux numéros de téléphone où vous pourrez être joint fin août.

– L'application Internet ouvre à **compter du mardi 19 août** 2008 à 8 heures et ferme **lundi 25 août** 2008 à 8 heures.

– Malgré ces délais extrêmement courts, vous devez impérativement faire parvenir à l'IUFM vos **vœux d'affectation avant le 25 août** 2008 (8 h), faute de quoi vous serez affecté(e) dans un des établissements qui restera disponible.

– Parallèlement à l'IUFM, transmettez (par mel ou courrier) au **SNES Dijon** (cf. en haut de page) votre fiche syndicale d'affectation **au plus tard le 26 août**, pour que nous puissions défendre au mieux vos intérêts et contrôler la régularité de toutes les affectations.



[1] **PLC2** : professeur de lycée ou collège en 2ème année d'IUFM

[2] Le **Syndicat National des Enseignements de Second degré** (SNES), membre de la **Fédération Syndicale Unitaire** (FSU), a obtenu 52% des suffrages aux dernières élections professionnelles : il est majoritaire dans toutes les commissions administratives paritaires académiques (CAPA) et nationales (CAPN) qui examinent la progression de carrière (notation, promotions, congés particuliers, mutations, etc.) de tous les enseignants du second degré.

[3] **FIC-EDM** : secteur *Formation initiale et continue - Entrée dans le métier*, au sein du SNES-FSU.